



Vous avez été adopté ou accueilli  
par l'aide sociale à l'enfance,  
**comment accéder  
à votre dossier personnel ?**



Un dossier administratif est constitué, pour toute personne ayant été confiée aux services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). **Ce dossier concerne votre parcours de vie : motifs du placement, rapports éducatifs, correspondances, données liées à vos loisirs, votre scolarité, etc.** Le dossier est conservé aux archives départementales.

La loi n°78\_753 du 17 juillet 1978, relative au droit d'accès aux documents administratifs, autorise toute personne à consulter son dossier. **Cette consultation peut être accompagnée par un professionnel et peut engager un ou plusieurs rendez-vous.**

## À QUI VOUS ADRESSER ?

La demande d'accès à votre dossier est à adresser, avec photocopie recto-verso d'une pièce d'identité, en précisant vos noms, prénoms, date et lieu de naissance, adresse, numéro de téléphone et mail.

• **Par courriel** à  
[dppe@essonne.fr](mailto:dppe@essonne.fr)

• **Sur le site**  
[Essonne.fr/sante-social-solidarite](http://Essonne.fr/sante-social-solidarite)

• **Par courrier postal** au  
Conseil départemental de l'Essonne  
Direction de la prévention  
et de la protection de l'enfance  
Boulevard de France  
91012 Évry-Courcouronnes cedex



### Bon à savoir :

Les documents portant atteinte à la vie privée d'autrui ne sont pas consultables. Les mineurs peuvent consulter leur dossier avec accord de la personne détenant l'autorité parentale.

## À QUEL MOMENT DEMANDER VOTRE DOSSIER ?

**À tout moment, selon votre envie et le besoin.**

Consulter son dossier et se réapproprier son histoire de placement s'apparente à un bilan de vie. C'est reprendre le fil de son histoire.

Vouloir accéder à son dossier est un projet chargé d'émotions. **L'accompagnement de professionnels à la consultation permet de parler de son ressenti, de faire part de ses questionnements, et d'être entendu concernant son expérience de placement.**

Si des questions de santé ont nécessité un suivi médical spécifique, le Département guidera votre accès à ces informations.



## VOS ADRESSES UTILES

### **Direction de la prévention et de la protection de l'enfance**

Service des adoptions et de l'accès  
aux origines  
Hôtel du Département  
91012 Évry-Courcouronnes cedex  
dpe@essonne.fr

### **Association d'entraide des pupilles et anciens pupilles de l'État**

10, rue Jeanne Récamier  
91000 Évry-Courcouronnes  
01 60 77 37 92  
adepape91@gmail.com

### **Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP)**

Secrétariat général  
14, avenue Duquesne  
75350 Paris 07 SP  
01 40 56 72 10  
cnaop-secr@sante.gouv.fr

### **Commission d'accès aux documents administratifs (CADA)**

35, rue Saint Dominique  
75700 Paris  
01 42 75 79 99  
cada@cada.fr



— TERRE D'AVENIRS —

Conseil départemental de l'Essonne  
Direction de la prévention  
et de la protection de l'enfance  
Boulevard de France  
91012 Évry-Courcouronnes cedex  
01 60 91 91 91  
Essonne.fr